

# MANUEL DE L'UTILISATEUR

Poêle à bois



©2024 CADEL srl | All rights reserved - Tutti i diritti riservati

## HUBLLOT wood - FLOS wood

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>SYMBOLES DU MANUEL.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>CHER CLIENT .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>AVERTISSEMENTS.....</b>	<b>4</b>
3.1	RÉVISIONS DE LA PUBLICATION.....	4
3.2	CONSERVATION ET PROCÉDURES DE CONSULTATION DU MANUEL.....	4
<b>4</b>	<b>RÈGLES DE SÉCURITÉ .....</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>AVERTISSEMENTS - CONDITIONS DE GARANTIE</b>	<b>6</b>
5.1	INFORMATIONS.....	6
5.2	CONDITIONS DE GARANTIE .....	6
<b>6</b>	<b>PIÈCES DÉTACHÉES .....</b>	<b>8</b>
<b>7</b>	<b>ÉLIMINATION DES MATÉRIAUX .....</b>	<b>8</b>
7.1	MISES EN GARDE POUR L'ÉLIMINATION CORRECTE DU PRODUIT .....	8
7.2	INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION DES DECHETS D'APPAREILS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES CONTENANT DES PILES ET DES ACCUMULATEURS.....	9
7.3	INDICATIONS POUR L'ÉLIMINATION DE L'EMBALLAGE .....	10
<b>8</b>	<b>UTILISATION .....</b>	<b>10</b>
8.1	AVANT-PROPOS .....	10
8.2	DÉMARRAGE .....	11
8.3	RECHARGER LE POËLE.....	12
8.4	RECHARGER LE POËLE.....	12
8.5	VENTILATEURS EN OPTION .....	13
8.6	CONDITIONS MÉTÉO DÉFAVORABLES.....	13
8.7	DANGER LIÉ AU CRÉOSOTE.....	13
8.8	EXTINCTION DU FEU EN CAS D'INCENDIE.....	14
8.9	PROBLÈMES DE CIRCULATION FUMÉES .....	14
8.10	GROSSES BÛCHES .....	15
8.11	RUPTURE RÉFRACTAIRE .....	15
<b>9</b>	<b>CARBURANT.....</b>	<b>15</b>
9.1	COMBUSTIBLE.....	15
<b>10</b>	<b>NETTOYAGE ORDINAIRE .....</b>	<b>16</b>
10.1	AVANT-PROPOS .....	16
10.2	NETTOYAGE BRASERO ET TIROIR À CENDRE.....	16
10.3	NETTOYAGE ANNUEL DU CONDUIT DES FUMÉES...	17
10.4	NETTOYAGE GÉNÉRAL .....	17
10.5	NETTOYAGE DES PARTIES EN MÉTAL PEINT.....	17
10.6	NETTOYAGE DE LA CÉRAMIQUE ET PIERRE.....	17
10.7	NETTOYAGE DE LA VITRE .....	17
10.8	NETTOYAGE DE LES VENTILATEURS.....	17
10.9	REPLACEMENT DES JOINTS.....	18
<b>11</b>	<b>EN CAS D'ANOMALIES .....</b>	<b>18</b>
11.1	SOLUTION DES PROBLEMES.....	18
<b>12</b>	<b>INFORMATIONS POUR APPAREILS DE CHAUFFAGE LOCAUX À COMBUSTIBLE SOLIDE (EU) 2015/1185 - (EU) 2015/1186 (FICHE PRODUIT) .....</b>	<b>20</b>

## 1 SYMBOLES DU MANUEL

	<b>UTILISATEUR</b>
	<b>TECHNICIEN AGRÉÉ</b> (faisant allusion au Fabricant du poêle ou le Technicien Autorisé du Service d'Assistance Technique <b>EXCLUSIVEMENT</b> )
	<b>FUMISTE SPÉCIALISÉ</b>
	<b>ATTENTION:</b> <b>LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTE</b>
	<b>ATTENTION:</b> <b>POSSIBILITÉ DE DANGER OU DE DOMMAGE IRRÉVERSIBLE</b>
	<b>VALABLE SELON LES NORMES EUROPÉENNES EN VIGUEUR</b> En absence de drapeaux, les informations s'appliquent partout
	<b>VALABLE SELON LES NORMES FRANÇAISES EN VIGUEUR</b> En absence de drapeaux, les informations s'appliquent partout

- Les icônes à côté de chaque paragraphe indiquent à qui s'adresse chaque sujet (Utilisateur final et/ou Technicien agréé et/ou fumiste spécialisé).
- Les symboles ATTENTION indiquent une note importante.

## 2 CHER CLIENT

Cher Client,

nos produits sont conçus et fabriqués conformément aux normes en vigueur, avec des matériaux d'excellente qualité et une expérience approfondie des processus de transformation.

Pour vous permettre d'obtenir les meilleures performances possibles de votre poêle, nous vous suggérons de lire attentivement les instructions figurant dans ce manuel.

Ce manuel d'installation et d'utilisation est une partie intégrante du produit: veiller à ce qu'il accompagne toujours l'appareil, même en cas de cession à un autre propriétaire. En cas de perte, demander un exemplaire au service d'assistance technique local ou le télécharger directement depuis le site Internet de l'entreprise.

Toutes les réglementations locales, y compris celles qui se rapportent aux normes nationales et européennes, doivent être respectées lors de l'installation de l'appareil.

En Italie, pour les installations de systèmes à biomasse inférieurs à 35 kW, le décret ministériel de référence est le décret ministériel 37/08 et tout poseur qualifié en possession des conditions requises en la matière doit délivrer un certificat de conformité du système installé. (Le système est l'ensemble Poêle + Cheminée + Prise d'air).

Nos produits à biocombustibles solides (ci-après désignés « Produits ») sont conçus et construits conformément à l'une des normes européennes suivantes harmonisées avec le règlement (UE) n° 305/2011 pour les produits de la construction:

**EN 14785:** «Appareils de chauffage domestique à convection à granulés de bois»

**EN 13240:** «Poêles à combustible solide»

**EN 13229:** «Foyers ouverts et inserts à combustibles solides»

**EN 12815:** «Cuisinières domestiques à combustible solide»

Les produits sont également conformes aux exigences essentielles de la directive **2009/125/CE (Éco Design)** et, le cas échéant, des directives:

Selon le règlement (UE) n° 305/2011, la «Déclaration de Performance» et «Déclaration de conformité» sont disponibles en ligne, dans la zone de téléchargement, sur les sites:

- [www.cadelsrl.com](http://www.cadelsrl.com)
- [www.free-point.it](http://www.free-point.it)
- [www.pegasoheating.com](http://www.pegasoheating.com)

Cela dit, nous soulignons que:

- **Ce manuel et la fiche technique, disponibles également sur notre site Internet**, fournissent toutes les indications et informations spécifiques nécessaires et fondamentales pour le choix du produit, son installation correcte et le dimensionnement relatif de l'installation d'évacuation des fumées;
- les Produits doivent être **installés, contrôlés et entretenus** par un personnel habilité, selon les indications contenues dans ce manuel et conformément aux réglementations locales et aux normes d'installation et d'entretien en vigueur dans les différents pays, afin d'avoir une installation de chauffage efficace et correctement dimensionnée en fonction des exigences de la maison.
- **Si les Produits sont soumis à des contraintes thermiques**, avec un fonctionnement continu pendant plusieurs heures à hautes puissances (par ex. 3, 4 heures par jour aux puissances P4 ou P5), il est recommandé d'effectuer le nettoyage plus souvent et de réduire l'intervalle entre les entretiens ordinaires selon l'état de fonctionnement du produit ; veuillez par ailleurs noter que, dans ces conditions de travail de la machine, le risque d'usure prématurée du produit augmente, et notamment celui des parties exposées à la chaleur directe de la flamme (ex. la chambre de combustion), dont l'état d'origine pourrait subir des modifications et des détériorations qui entre autres, pourraient provoquer du bruit pendant le fonctionnement du produit en raison de la dilatation mécanique.

## 3 AVERTISSEMENTS

- Toutes les illustrations présentes dans le manuel ont un but explicatif et indicatif et pourraient donc être légèrement différentes de l'appareil en votre possession. L'appareil de référence est celui que vous avez acheté. En cas de doutes ou de difficultés de compréhension ou lors de l'apparition de problèmes non expliqués dans le présent manuel, nous vous prions de contacter votre distributeur ou installateur au plus vite.

### 3.1 RÉVISIONS DE LA PUBLICATION

Le contenu de ce manuel, de nature strictement technique, appartient à CADEL S.r.l.

Aucune partie de ce manuel ne peut être traduite dans une autre langue et/ou adaptée et/ou reproduite même partiellement sous une autre forme et/ou moyen mécanique, électronique, par des photocopies, enregistrements ou autre, sans une autorisation préalable et écrite de la part de CADEL S.r.l.

La société se réserve le droit d'apporter des modifications au produit, à tout moment et sans aucun préavis. La société propriétaire protège ses droits en vertu de la loi.

### 3.2 CONSERVATION ET PROCÉDURES DE CONSULTATION DU MANUEL

- Prenez soin de ce manuel et conservez-le dans un endroit facilement et rapidement accessible.
- Si ce manuel est perdu ou détruit, en demander un autre exemplaire à votre revendeur ou directement au service d'assistance technique agréé. Il est également possible de le télécharger directement sur le site de l'entreprise.
- Le «**texte en gras**» requiert une attention particulière de la part du lecteur.



- Les emballages NE sont PAS des jouets et peuvent provoquer l'asphyxie ou l'étranglement ou tout autre danger pour la santé ! Les personnes (enfants inclus) avec des handicaps psychiques ou moteurs ou un manque d'expérience et de connaissance doivent être tenues éloignées des emballages. Le poêle N'EST PAS un jouet.
- Vérifiez auprès des autorités locales l'existence de normes restrictives concernant la prise d'air comburant, le système d'évacuation des fumées, le conduit de fumée et la cheminée.
- L'Entreprise décline toute responsabilité concernant le mauvais fonctionnement du poêle si celui-ci est imputable à l'utilisation d'un conduit de fumées dont les mauvaises dimensions ne respectent pas les normes en vigueur.
- Il est interdit d'utiliser tout type de combustible liquide!
- Il est interdit de brûler des résidus d'usinage du bois contenant des liants ou des peintures, des déchets en tout genre et du carton!
- L'installation, le branchement électrique, la vérification du fonctionnement et l'entretien doivent être effectués exclusivement par un personnel qualifié ou autorisé.
- L'appareil n'est pas indiqué aux personnes (enfants inclus) avec des handicaps psychiques ou motrices ou un manque d'expérience et de connaissance, à moins que il y a la supervision ou l'instruction pour l'emploi de l'appareil de la part d'une personne responsable pour leur sécurité.
- Les enfants doivent être toujours surveillés pour s'assurer que ils ne jouent pas avec l'appareil.
- NE PAS utiliser de liquides inflammables pendant l'allumage (alcool, essence, pétrole, etc.).
- Ne pas soumettre le plan de cuisson en fonte (rouge cerise) à une température trop élevée, risque de rupture!
- Lors du rechargement du poêle, ne pas porter de vêtements inflammables ou larges.
- Ne pas ouvrir et fermer la porte du feu violemment: la vitre peut se briser!
- Il est dangereux de garder le tiroir à cendres ou la porte du foyer ouverte pendant le fonctionnement normal pour augmenter le tirage d'air! Des dispositifs spécifiques sont prévus pour régler l'air de combustion (la vanne d'air primaire, le registre, etc.).
- Avant toute intervention attendre que le feu dans la chambre de combustion soit complètement éteint et refroidi et débrancher la prise de courant (s'il ya).
- **Pendant le fonctionnement, le poêle atteint une température élevée! Tenir les enfants et les animaux éloignés et utiliser des équipements de protection personnelle ignifuges appropriés, comme des gants de protection contre la chaleur.**



Fig. 1 - Attention: surfaces chaudes!

## 5 AVERTISSEMENTS - CONDITIONS DE GARANTIE

### 5.1 INFORMATIONS

- Pour toute information, en cas de problème ou de dysfonctionnement, s'adresser au revendeur ou à un personnel qualifié.
- N'utiliser que le combustible déclaré par le Fabricant.
- Lors du premier allumage, il est normal que le produit émette de la fumée due au premier chauffage de la peinture. Il faut donc bien aérer le local où il est installé.
- Contrôler et vider périodiquement les parties inspectables du canal de fumée (ex: bouchons des raccords en T).
- Faire contrôler et nettoyer périodiquement le système d'évacuation des fumées.
- Conserver soigneusement ce manuel d'installation et d'utilisation car il doit accompagner le produit toute sa vie durant. En cas de vente ou de transfert à un autre utilisateur, il faut toujours veiller à ce que le manuel accompagne le produit.

### 5.2 CONDITIONS DE GARANTIE

Pour connaître la durée, les termes, les conditions et les limitations de la garantie conventionnelle de CADEL S.r.l., consulter la carte de garantie incluse avec le produit.

L'entreprise garantit le produit, **à l'exception des éléments sujets à l'usure normale** énumérés ci-dessous, pour la durée de **2 (deux) ans** à compter de la date d'achat qui doit être confirmée par:

- un document probant (facture ou ticket de caisse) qui reporte le nom du vendeur et la date à laquelle la vente a été effectuée;
- le renvoi du certificat de garantie rempli dans les 8 jours à compter de l'achat.

De plus, pour que la garantie soit valable et qu'elle puisse être exploitée, l'installation de façon professionnelle conforme aux préconisations du manuel d'installation et la mise en route de l'appareil doivent être effectuées exclusivement par du personnel qualifié qui, dans les cas prévus, devra remettre à l'utilisateur une déclaration de conformité de l'installation et du bon fonctionnement du produit.

Il est conseillé d'effectuer le test fonctionnel du produit avant de terminer les finitions (revêtements, peinture des murs, etc.).

Les installations qui ne répondent pas aux normes en vigueur, ainsi que l'usage impropre et l'omission de l'entretien comme prévu par le fabricant, annulent la garantie du produit.

La garantie est valable à condition que les indications et les mises en garde contenues dans le manuel d'emploi et d'entretien qui accompagne l'appareil pour permettre l'utilisation la plus correcte, soient respectées.

Le remplacement de l'ensemble de l'appareil ou la réparation d'un de ses composants ne prolonge pas la durée de la garantie qui reste inchangée.

La garantie sous-entend le remplacement ou la réparation, gratuits, des parties reconnues comme défectueuses à l'origine pour des vices de fabrication.

En cas de défaut, l'acheteur devra conserver le certificat de garantie et le remettre au Centre d'assistance technique avec le document remis lors de l'achat, afin de bénéficier de la garantie.

**La présente garantie ne comprend pas les dysfonctionnements et/ou dommages à l'appareil dus aux causes suivantes :**

- Dommages causés par le montage et/ou la manutention.
- Toutes les pièces défectueuses à cause d'un usage négligé, d'un entretien erroné, d'une installation non conforme à ce qui a été spécifié par le fabricant (toujours se reporter au manuel d'installation et d'emploi fourni avec l'appareil).
- Dimensionnement erroné par rapport à l'usage, défauts d'installation ou omission de l'adoption des mesures nécessaires afin de garantir l'exécution de façon professionnelle.
- Surchauffe impropre de l'appareil, à savoir pour l'utilisation de combustibles non conformes aux types et aux quantités indiqués sur les consignes fournies.

- Dommages supplémentaires causés par des interventions erronées de l'utilisateur en essayant de remédier à la défaillance initiale.
- Aggravation des dommages causée par une utilisation ultérieure de l'appareil de la part de l'utilisateur après la manifestation du défaut.
- Manque d'efficacité des cheminées, des conduits de fumées ou des parties de l'installation dont l'appareil dépend, y compris les dégâts causés par la buée dans le conduit de fumée.
- Dommages dus aux altérations exécutées sur l'appareil, agents atmosphériques, calamités naturelles, actes de vandalisme, décharges électriques, incendies, défauts de l'installation électrique et/ou hydraulique.
- La non-exécution du nettoyage périodique (en fonction de l'utilisation, minimum une fois par an), de la part d'un technicien autorisé ou d'un personnel qualifié entraîne l'annulation de la garantie.

Sont également exclues de la présente garantie :

A. Les parties sujettes à l'usure normale telles que :

- les joints d'étanchéité,
- les vitres,
- les revêtements et les grilles en fonte,
- les pièces peintes, chromées ou dorées,
- les poignées,
- les câbles électriques,
- les fusibles de protection dans la prise électrique,
- les ampoules et les voyants lumineux,
- les bougies,
- les boutons rotatifs,
- toutes les parties amovibles du foyer **qui sont en contact avec la flamme** (brasero, vermiculite, support vermiculite, tiroir à cendre, déflecteurs divers).
- Les variations chromatiques des parties peintes et en céramique/pierre serpentine ainsi que les craquelures de la céramique puisque ce sont des caractéristiques naturelles du matériau et de l'utilisation du produit.
- Les travaux de maçonnerie.
- Les petites pièces du système (le cas échéant) non fournies par le fabricant.

Toute intervention technique sur le produit pour l'élimination des défauts susmentionnés et des dommages conséquents devra être convenue avec le Centre d'assistance technique qui se réserve d'accepter ou non le travail correspondant et qui, quoi qu'il en soit, ne sera pas effectuée à titre de garantie mais d'assistance technique, fournie aux conditions éventuellement et spécifiquement convenues, selon les tarifs en vigueur pour les travaux à effectuer.

Les frais qui pourraient s'avérer nécessaires pour remédier à des interventions techniques erronées, à des manipulations ou, dans tous les cas, à des facteurs de détérioration pour l'appareil qui ne sont pas attribuables à des défauts d'origine, seront à la charge de l'utilisateur.

Sous réserve des limites imposées par les lois ou les règlements, toute garantie de confinement de la pollution atmosphérique et acoustique reste également exclue.

**L'entreprise décline toute responsabilité en cas de dommages éventuels pouvant, directement ou indirectement, toucher des personnes, des objets ou des animaux, qui résultent d'une non-observation de toutes les prescriptions indiquées dans le mode d'emploi et qui concernent notamment les mises en garde en matière d'installation, d'utilisation et d'entretien de l'appareil.**

## **EXCLUSIVEMENT POUR LE BENELUX**

Si votre appareil est installé dans le Benelux il est fortement conseillé de l'enregistrer dans le site [http://www.fero.be/fr\\_BE/product-registration](http://www.fero.be/fr_BE/product-registration).

Si vous enregistrez votre appareil vous pouvez ainsi profiter d'un service après vente et une garantie exceptionnelle et efficace et d'être au courant des évolutions sur votre type d'appareil.

Vous trouvez des détails ultérieurs pour l'enregistrement sur le site web. Le poêle devrait être enregistré dans les 6 semaines successives à l'achat.

## 6 PIÈCES DÉTACHÉES

Toute réparation ou mise au point nécessaire doit être faite avec le plus grand soin et la plus grande attention; c'est pourquoi nous vous recommandons de vous adresser au concessionnaire qui a effectué la vente ou au Centre d'Assistance Technique le plus proche, en précisant:

- Modèle de l'appareil
- Numéro de série
- Type de problème

N'utiliser que des pièces détachées d'origine que vous pouvez trouver auprès de nos Centres d'Assistance.

## 7 ÉLIMINATION DES MATÉRIAUX

### 7.1 MISES EN GARDE POUR L'ÉLIMINATION CORRECTE DU PRODUIT

La démolition et l'élimination du produit sont à la charge et sous la responsabilité du propriétaire qui devra agir conformément aux lois en vigueur dans son pays en matière de sécurité, de respect et de protection de l'environnement.

À la fin de sa vie utile, le produit ne doit pas être éliminé avec les déchets urbains. Il peut être confié aux centres de tri sélectif mis à disposition par les administrations municipales, ou bien aux revendeurs qui fournissent ce service. Éliminer séparément le produit permet d'éviter des conséquences négatives possibles sur l'environnement et sur la santé liées à une élimination inappropriée et permet de récupérer les matériaux dont il est composé afin d'effectuer une importante économie d'énergie et de ressources.

Dans le tableau suivant et la vue éclatée correspondante à laquelle il se réfère sont mis en évidence les principaux composants qui peuvent se trouver dans l'appareil et les indications pour effectuer correctement leur séparation et leur élimination en fin de vie. Il faut en particulier séparer les composants électriques et électroniques et les éliminer auprès de centres habilités à cette activité, conformément aux dispositions de la directive DEEE 2012/19/UE et de ses transpositions nationales.

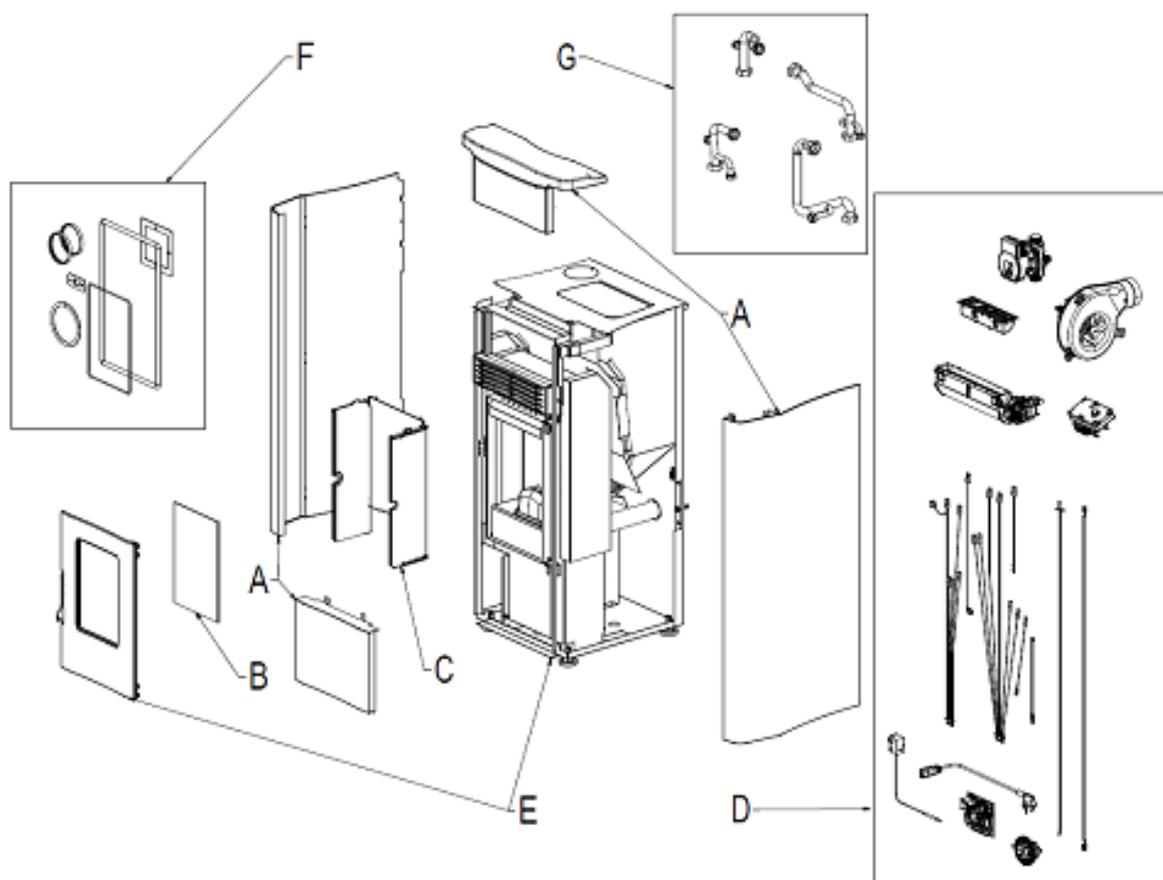


Fig. 2 - Dessin éclaté

LEGENDA	O ÉLIMINER	MATÉRIAUX
A. REVÊTEMENT EXTÉRIEUR	Le cas échéant, l'éliminer séparément en fonction du matériau dont il est composé :	Métal
		Verre
		Carreaux en terre cuite ou en céramique
		Pierre
B. VITRES DES PORTES	Le cas échéant, l'éliminer séparément en fonction du matériau dont il est composé :	Vitrocéramique (porte du foyer) : jeter dans les déchets inertes ou dans les déchets mixtes
		Verre trempé (porte du four) : jeter dans le verre
C. REVÊTEMENT INTÉRIEUR	Le cas échéant, l'éliminer séparément en fonction du matériau dont il est composé :	Métal
		Matériaux réfractaires
		Panneaux isolants
		Vermiculite
		Isolants, vermiculite, et réfractaires entrés en contact avec la flamme ou les gaz d'échappement (à jeter dans les déchets mixtes)
D. COMPOSANTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	Les éliminer séparément auprès des centres agréés, conformément aux indications de la directive DEEE 2012/19/UE et à sa transposition nationale.	Câblages, moteurs, ventilateurs, circulateurs, écrans, capteurs, bougie d'allumage, cartes électroniques, piles.
E. STRUCTURE MÉTALLIQUE	Jeter séparément dans le métal	-
F. COMPOSANTS NON RECYCLABLES	Jeter dans les déchets mixtes	Ex: Joints, tuyaux en caoutchouc, silicone ou fibres, plastiques
G. COMPOSANTS HYDRAULIQUES	Le cas échéant, les éliminer séparément en fonction du matériau dont ils sont composés :	Cuivre
		Laiton
		Acier
		Autres matériaux

## 7.2 INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION DES DECHETS D'APPAREILS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES CONTENANT DES PILES ET DES ACCUMULATEURS

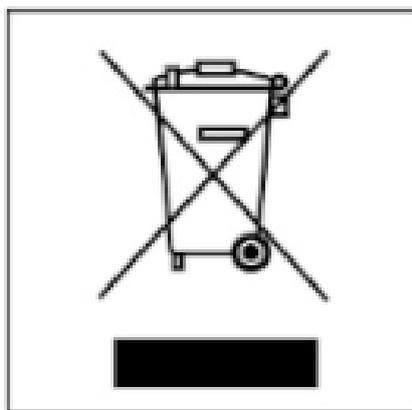


Fig. 3 - Élimination des déchets

Ce symbole présent sur le produit, sur les piles, sur les accumulateurs, sur l'emballage ou sur la documentation de référence, indique que le produit et les piles ou les accumulateurs ne doivent pas être collectés, récupérés ou éliminés avec les déchets domestiques au terme de leur vie utile.

Une gestion impropre des déchets d'équipements électriques et électroniques, des piles ou des accumulateurs peut causer le dégagement de substances dangereuses contenues dans les produits. Pour éviter d'éventuelles atteintes à l'environnement ou à la santé, on invite l'utilisateur à séparer cet appareil, et/ou les piles ou les accumulateurs, des autres types de déchets et de le confier au service municipal de collecte. On peut demander au distributeur de prélever le déchet d'appareil électrique ou électronique aux conditions et suivant les modalités prévues par les normes nationales de réception de la Directive DEEE 2012/19/UE.

La collecte sélective et le traitement correct des appareils électriques et électroniques, des piles et des accumulateurs, favorisent la conservation des ressources naturelles, le respect de l'environnement et assurent la protection de la santé.

Pour tout renseignement complémentaire sur les modalités de collecte des déchets d'appareils électriques et électroniques, des piles et des accumulateurs, il faut s'adresser aux Communes ou aux Autorités publiques compétentes pour la délivrance des autorisations.

## 7.3 INDICATIONS POUR L'ÉLIMINATION DE L'EMBALLAGE

Le matériel dont est fait l'emballage de l'appareil doit être éliminé correctement, dans le but d'en faciliter la collecte, la réutilisation, la récupération et le recyclage lorsque possible.

Le tableau ci-dessous donne la liste des composants qui peuvent constituer l'emballage et les indications correspondantes pour une élimination correcte.

DESCRIPTION	CODE MATÉRIAU	SYMBOLE	INDICATIONS DE TRI
- PLATEFORME EN BOIS - CAGEOT EN BOIS - PALETTE EN BOIS	BOIS FOR 50		Tri SÉLECTIF BOIS Vérifier les instructions fournies par l'organisme compétent sur la manière de collecter cet emballage à la déchèterie
- BOÎTE EN CARTON - CORNIÈRE EN CARTON - FEUILLE EN CARTON	CARTON ONDULÉ PAP 20		Tri SÉLECTIF PAPIER Vérifier les instructions fournies par l'organisme compétent
- CORNIÈRE EN CARTON	CARTON NON ONDULÉ PAP 21		Tri SÉLECTIF PAPIER Vérifier les instructions fournies par l'organisme compétent
- ÉTIQUETTES - NOTICE D'INSTRUCTIONS	PAPIER PAP 22		Tri SÉLECTIF PAPIER Vérifier les instructions fournies par l'organisme compétent
- SACHET DE L'APPAREIL	POLYÉTHYLÈNE HD-PE 2		Tri SÉLECTIF PLASTIQUE Vérifier les instructions fournies par l'organisme compétent
- SACHET DE L'APPAREIL - SACHET DES ACCESSOIRES - PAPIER BULLE - FEUILLE DE PROTECTION - ÉTIQUETTES	POLYÉTHYLÈNE LD PE 04		Tri SÉLECTIF PLASTIQUE Vérifier les instructions fournies par l'organisme compétent
- POLYSTYRÈNE - CHIPS	POLYSTYRÈNE PS 6		Tri SÉLECTIF PLASTIQUE Vérifier les instructions fournies par l'organisme compétent
- FEUILLARD - RUBAN ADHÉSIF	POLYPROPYLÈNE PP 5		Tri SÉLECTIF PLASTIQUE Vérifier les instructions fournies par l'organisme compétent
- VIS - AGRAFES DE FEUILLARD - ÉTRIER DE FIXATION	FER FE 40		Tri SÉLECTIF MÉTAL Vérifier les instructions fournies par l'organisme compétent sur la manière de collecter cet emballage à la déchèterie

## 8 UTILISATION

### 8.1 AVANT-PROPOS

Pour un rendement maximum et une consommation minimum, suivre les instructions suivantes.

- L'allumage du bois est très facile si l'installation est correcte et le conduit d'évacuation des fumées est efficace.
- Lors du premier allumage du poêle, garder un feu bas pendant au moins 4 à 5 heures pour permettre aux matériaux composant la chaudière et le foyer de stabiliser les sollicitations élastiques internes. Cette opération doit être effectuée au moins 3 à 4 fois.
- Lors des premières heures de fonctionnement, les résidus gras d'usinage et les peintures peuvent produire des odeurs et de la fumée : il est conseillé d'aérer la pièce car elles peuvent être nocives pour les personnes et les animaux.
- Si des livrets ou des manuels se trouvent dans la chambre de combustion, enlevez-les.
- Vérifier que la fiche soit branchée dans la prise de courant électrique (valable uniquement pour les poêles équipés de ventilation forcée).

## 8.2 DÉMARRAGE

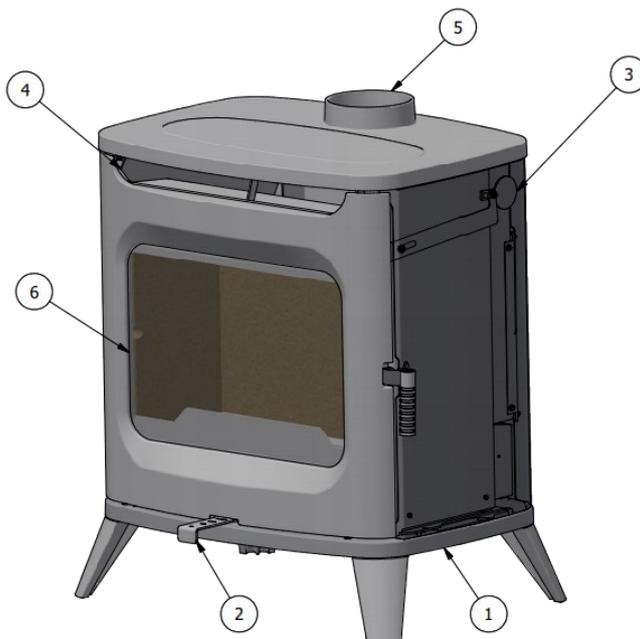


Fig. 4 - HUBLLOT - FLOS - Wood

LÉGENDE	Fig. 4
1	Air de combustion d. ø80cm
2	Registre air combustion
3	Valve anti-fumée
4	Sortie d'air chaud
5	Tuyau d'échappement
6	Chambre de combustion

- Introduire dans le brasier des tablette d'allumage de feu avec de petits copeaux de bois bien sec. **Fig. 5.**
- Allumer, et si nécessaire laisser la porte ouverte pendant quelques minutes jusqu'à ce que la chambre de combustion et le conduit de fumée commencent à se réchauffer.
- Ouvrir entièrement le registre (2) **Fig. 7.**



Fig. 5 - Disposition bois



Fig. 6 - Allumage bois

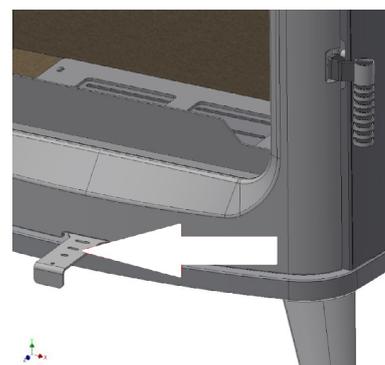


Fig. 7 - registres ouverts

- Au fur et à mesure que le feu se développe, ajouter du bois en petits morceaux très secs.
- Lorsque le conduit de fumée est assez chaud, fermer le registre (2). **Fig. 8.**

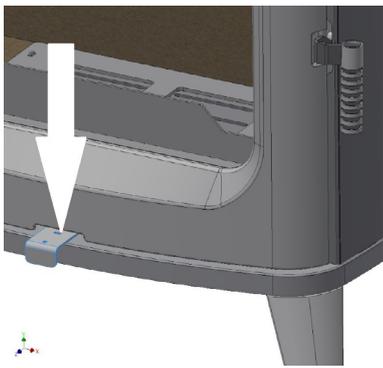


Fig. 8 - registres fermés



Fig. 9 - Lit de braises



Fig. 10 - Souche sur la braise

- Charger le poêle quand le lit de braises s'est formé dans la chambre de combustion.
- Placer une souche très sèche de dimensions et poids mm 90x90x300 (kg.1,9) **Fig. 10**.
- Régler le registre d'air de combustion (2).

### 8.3 RECHARGER LE POÊLE

Quand le lit de braises s'est formé dans la chambre de combustion, charger le poêle.

- Ouvrir lentement la porte du foyer.
- Briser la souche brûlée à l'aide du tisonnier et former un lit de braises.
- Introduire une souche sèche au centre du lit de braises et fermer la porte (voir les photos précédentes).



*Ouvrir la porte du feu en présence de flammes vives peut être dangereux pour l'utilisateur et pour l'habitation.*



*Lorsqu'on introduit une souche avec des braises presque éteintes, une accumulation éventuelle de fumées pourrait entraîner la formation de gaz explosif. Dans des cas extrêmes, une explosion pourrait se produire. Il est recommandé de rallumer le feu en utilisant de petits copeaux de bois.*



*Certaines parties externes peuvent atteindre une température élevée pendant le fonctionnement. En phase de rechargement, se servir des gants de protection.*

Fermer demie du le registre (**Fig. 8**). L'autonomie du poêle est d'environ 45/60 minutes. Au terme de la combustion, recharger à nouveau le poêle.

Il est interdit d'introduire une quantité de combustibles supérieure à celle qui est indiquée.

Une quantité excessive de combustible peut endommager le foyer et la structure de la poêle.

Le fabricant décline toute responsabilité pour tout éventuel dommage occasionné par des surcharges de combustible ou par l'utilisation de combustibles non conformes aux spécifications.

### 8.4 RECHARGER LE POÊLE

Pour obtenir les valeurs de rendement nominal, introduire une souche de hêtre très sèche au centre du lit de braises de dimensions et poids : mm 90x90x300 - kg 1,9 (**Fig. 11 Fig. 12**).

Fermez le registre à mi-chemin (**Fig. 8**). L'autonomie du poêle est d'environ 45/60 minutes. Au terme de la combustion, recharger à nouveau le poêle.



Fig. 11 -.



Fig. 12 -.

## 8.5 VENTILATEURS EN OPTION

Certains modèles sont fournis en option avec les ventilateurs.

VENTILATEURS : ils s'allument et s'éteignent automatiquement. Au cas où il faudrait les désactiver, on peut les éteindre en appuyant sur le bouton (voir Fig. 13).

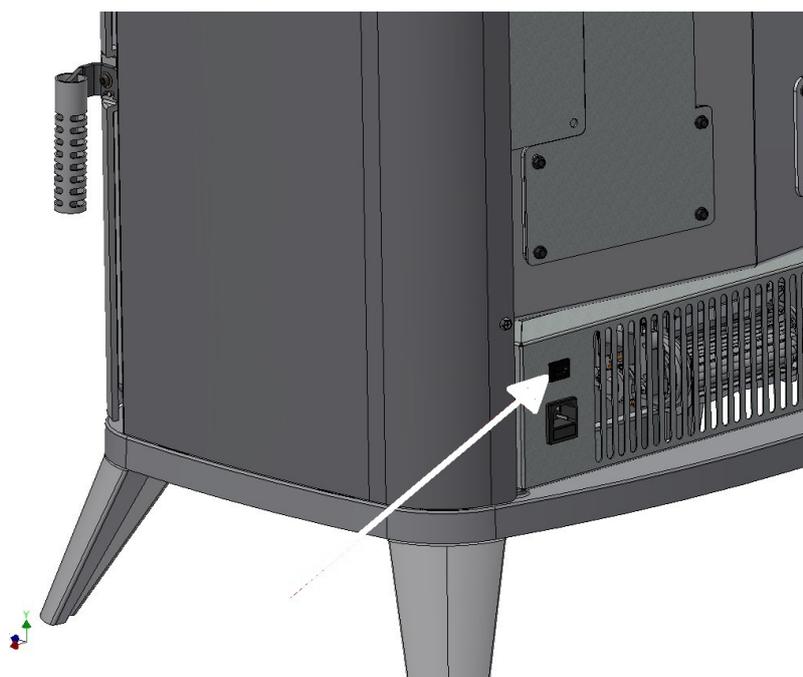


Fig. 13 - Position des interrupteurs

## 8.6 CONDITIONS MÉTÉO DÉFAVORABLES

En cas de température extérieure élevée ou de conditions météo défavorables (vent fort), la cheminée subit une perte de tirage empêchant l'expulsion correcte de la fumée.

- Charger le foyer avec peu de bois et garder les vannes de registre d'air ouvertes au maximum.

## 8.7 DANGER LIÉ AU CRÉOSOTE



*L'utilisation de bois humide ou de mauvaise qualité (type du bois résineux) provoque la formation de créosote dans le conduit d'évacuation des fumées, obstruant le passage de la fumée.*



*La créosote est inflammable et, si elle s'accumule au cours du temps, elle doit être éliminée de façon à prévenir le risque d'incendie du conduit d'évacuation des fumées.*

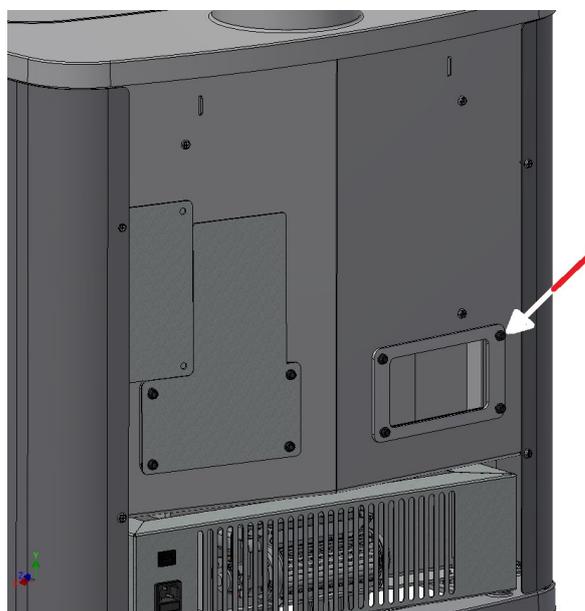
## 8.8 EXTINCTION DU FEU EN CAS D'INCENDIE

- En cas d'incendie, fermer les vannes de registre d'air et appeler immédiatement les pompiers.
- Ne jamais utiliser l'eau pour éteindre le feu à l'intérieur de la chambre de combustion.
- Utiliser un extincteur et appeler immédiatement les pompiers.
- Après que la cheminée a cessé de brûler, faire inspecter le conduit d'évacuation des fumées par un fumiste spécialisé.

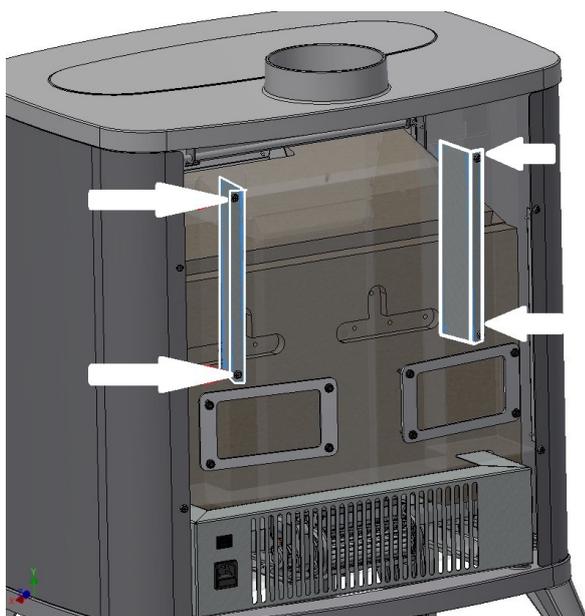
## 8.9 PROBLÈMES DE CIRCULATION FUMÉES

Si, après avoir fermé la vanne de mise en marche (2) des problèmes de tirage devaient se manifester (fumée et odeurs sortant de la cuisine):

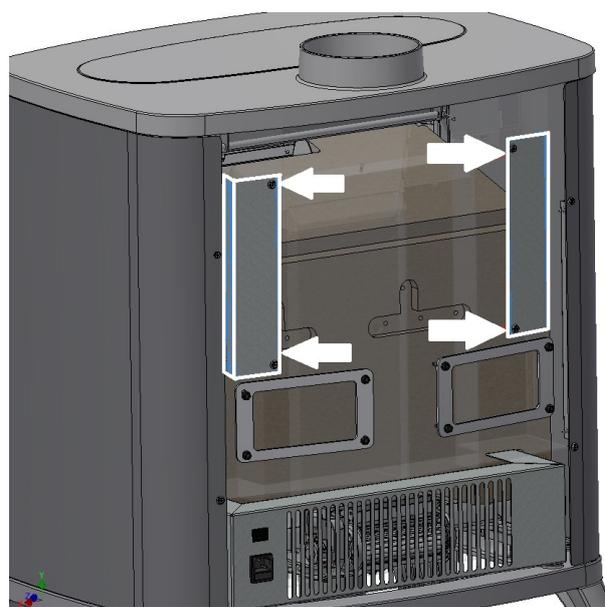
- Ouvrir le bouchon de nettoyage en dévissant les 4 vis CH 8 (voir **Fig. 14**).
- Retirer les 2 étriers internes du parcours de fumées **Fig. 15**.
- Pour fermer les trous, revisser les étriers opposés **Fig. 16**.



**Fig. 14 - Retirer les vis**



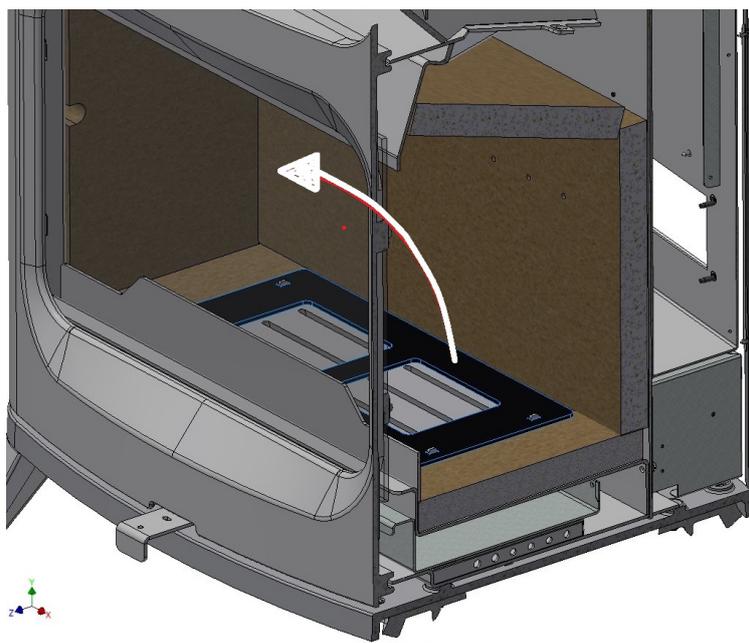
**Fig. 15 - Tourner les étriers**



**Fig. 16 - Revisser les étriers**

## 8.10 GROSSES BÛCHES

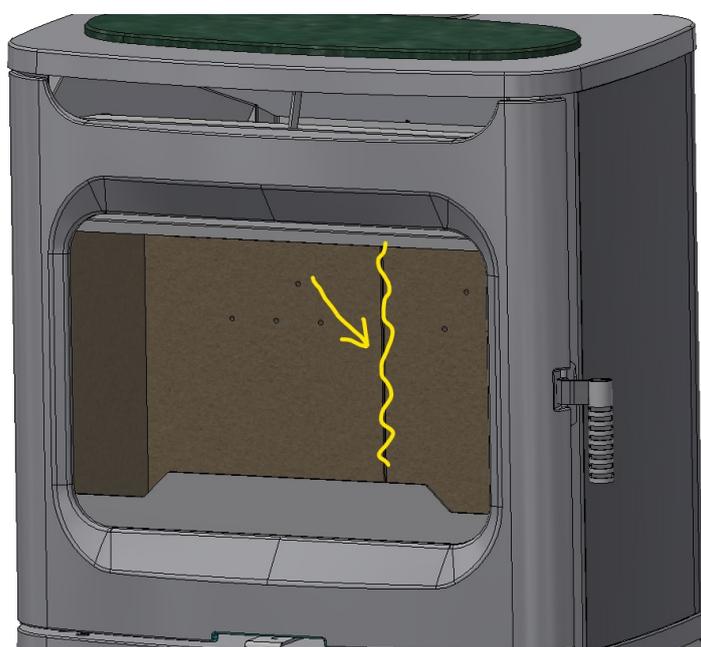
Pour les grosses bûches, retirer la réduction d'air interne **Fig. 17**.



*Fig. 17 - Retirer la réduction interne*

## 8.11 RUPTURE RÉFRACTAIRE

Avec la chaleur, le réfractaire arrière peut se fissurer au niveau de la coupe centrale (**Fig. 18**) ; ce n'est pas un problème.



*Fig. 18 - Réfractaire cassé*

# 9 CARBURANT

## 9.1 COMBUSTIBLE

- Le combustible admis est le bois et ses dérivés (briquettes de lignite, sciure compressée, etc.), d'un contenu d'eau de 20% max.
- Un bon bois de chauffage doit avoir séché à l'air libre au moins 2 ans, à l'abri des précipitations atmosphériques.
- S'il s'agit de bois acheté, il doit répondre à la norme UNI-EN-14961-2 ou bien UNI EN ISO 17225-2 (classe A1 et A2).



*L'utilisation de bois humide ou de déchets d'écorce entraîne la formation de créosote dans les conduites et dans le foyer. Le rendement calorifique du bois humide est très inférieur au rendement du bois sec et pollue beaucoup plus.*

- Pour établir la longueur des bûches à utiliser, vérifier les mesures de la chambre de combustion du poêle.
- Quelques informations sur la qualité des différents bois sont fournies ci-dessous:

TYPE DE BOIS	QUALITÉ	% RENDEMENT
Chêne	Excellente	100
Charme	Excellente	100
Frêne	Très bonne	92
Érable	Très bonne	91
Bouleau	Bonne	89
Orme	Bonne	84
Hêtre	Bonne	80
Saule	Suffisante	71
Sapin	Suffisante	70
Pin sylvestre	Médiocre	67
Mélèze	Médiocre	66
Tilleul	Mauvaise	57
Peuplier	Mauvaise	50

## 10 NETTOYAGE ORDINAIRE

### 10.1 AVANT-PROPOS

Pour une longue durée de vie du poêle, le nettoyer régulièrement comme indiqué dans les paragraphes reportés ci-dessous.

- Les conduits d'évacuation des fumées (conduit de cheminée + conduit de fumée + cheminée) doivent toujours être propres, nettoyés et contrôlés par un ramoneur qualifié, en conformité avec les normes locales, selon les indications du fabricant de la cheminée et les directives de votre compagnie d'assurance.
- En cas d'absence de normes locales et de directives de votre compagnie d'assurance, il est nécessaire d'effectuer le nettoyage du conduit de cheminée, du conduit de fumée et de la cheminée au moins une fois par an.
- Au moins une fois par an, il est nécessaire de faire nettoyer la chambre de combustion, de vérifier les joints, de nettoyer les moteurs et les ventilateurs et de contrôler la carte électrique.



*Toutes ces opérations doivent être programmées à temps avec le service Technique d'assistance agréé.*

- Après une longue période de non-utilisation, avant d'allumer le poêle, contrôler que le système d'évacuation des fumées ne soit pas obstrué.
- Si le poêle est utilisé de manière continue et intense, toute l'installation (y compris la cheminée) doit être nettoyée et contrôlée à une fréquence plus importante.
- Pour un éventuel remplacement des parties endommagées, demander une pièce détachée d'origine à votre Revendeur Agréé.

### 10.2 NETTOYAGE BRASERO ET TIROIR À CENDRE

Pour une bonne combustion, éliminer la cendre qui s'est déposée dans le brasier avant tout allumage du poêle.



**Fig. 19 - Tourner la grille**



**Fig. 20 - Retirer le tiroir à cendres**

- Retirer les cendres du brasier en tournant la grille en fonte à l'aide du tisonnier (voir **Fig. 19**).
- Vider le tiroir à cendre quand il est plein (voir **Fig. 20**).
- Les cendres doivent être collectées dans un récipient métallique avec couvercle étanche, qui ne doit jamais entrer en contact avec des matériaux combustibles (par exemple s'il est posé sur un sol en bois), car la cendre conserve la braise allumée longtemps.
- La cendre peut être jetée dans les déchets organiques uniquement lorsqu'elle est éteinte.
- Nettoyer également le compartiment du cendrier.

### 10.3 NETTOYAGE ANNUEL DU CONDUIT DES FUMÉES

Chaque année, enlever la suie à l'aide de brosses.

Le nettoyage doit être effectué par un technicien compétent qui s'occupera du nettoyage du conduit de cheminée, du conduit de fumées et de la cheminée, il vérifiera leur bon fonctionnement et délivrera une déclaration écrite attestant la sécurité de l'installation. Cette opération doit être effectuée au moins une fois par an.

Dans la période d'inutilisation, il est conseillé de débrancher l'appareil du conduit de fumée. Cela évite la formation de condensation à l'intérieur de la chambre de combustion.

### 10.4 NETTOYAGE GÉNÉRAL

Pour le nettoyage des parties extérieures et intérieures du poêle, ne pas utiliser de pailles de fer, acide muriatique ou d'autres produits corrosifs et abrasifs.

### 10.5 NETTOYAGE DES PARTIES EN MÉTAL PEINT

Pour le nettoyage des parties en métal peint, utiliser un chiffon souple. Ne jamais utiliser des produits dégraissants comme de l'al- cool, des diluants, de l'acétone, de l'essence car ils endommageraient irrémédiablement la peinture.

### 10.6 NETTOYAGE DE LA CÉRAMIQUE ET PIERRE

Certains modèles de poêle possèdent un revêtement extérieur en céramique ou pierre. Ils sont fabriqués artisanalement et c'est pourquoi elles peuvent présenter inévitablement des craquelures, des gravelures, des ombres.

Pour le nettoyage des céramiques ou pierres, il est conseillé d'utiliser un chiffon souple et sec. Si l'on utilise un produit détergent quelconque, ce dernier filtrera à travers les craquelures et les mettra en évidence.

### 10.7 NETTOYAGE DE LA VITRE

La vitrocéramique de la porte à feu résiste à une température de 700°C mais n'est pas résistant aux écarts de températures. Un éventuel nettoyage à l'aide de produits pour vitre achetés dans le commerce doit se faire quand la vitre est froide pour ne pas provoquer l'explosion de ce dernier.



*Il faut nettoyer la vitre de la porte feu tous les jours!*

### 10.8 NETTOYAGE DE LES VENTILATEURS

Pour les modèles équipés la ventilation, chaque année, nettoyer le ventilateur ambiant en enlevant la cendre ou la poussière qui pourraient causer un déséquilibre des pales et un bruit accru.



Compte tenu de la délicatesse de l'opération, faire effectuer le nettoyage par un technicien agréé.

## 10.9 REMPLACEMENT DES JOINTS

Si les joints de la porte à feu e la porte du four se détériorent, il est nécessaire de les faire remplacer par un technicien agréé afin de garantir le bon fonctionnement du poêle.

## 11 EN CAS D'ANOMALIES

### 11.1 SOLUTION DES PROBLEMES



En cas de doute sur l'utilisation de poêle, appelez **TOUJOURS** le personnel technique agréé afin d'éviter des dommages irréparables!

PROBLÈME	CAUSE	SOLUTION	INTERVENTION
Difficulté d'allumage	Bois trop grand	Utiliser du petit bois bien sec pour l'allumage, avant le bois grand	
	Bois trop humide	Utiliser du bois bien séché.	
	Absence de tirage de la cheminée	Ouvrir les registres au maximum. (Si le problème persiste, contacter un fumiste spécialisé pour vérifier l'efficacité du conduit d'évacuation des fumées).	
	Local dépourvu de renouvellement d'air	Réaliser immédiatement une grille d'aération.	
Formation de condensation	Section du conduit d'évacuation des fumées trop grande	Réduire la section du conduit d'évacuation des fumées avec des tuyaux hermétiquement isolés.	
	Conduit d'évacuation des fumées non isolé	Revêtir le conduit d'évacuation des fumées avec du matériau isolant.	
	Combustion trop lente	Ouvrir les registres d'air de manière à augmenter le feu et la température des fumées sortantes	
Fuites de fumée du foyer	Conduit d'évacuation des fumées non isolé	Revêtir le conduit d'évacuation des fumées avec du matériau isolant.	
	Conditions météo défavorables	Terminal de cheminée non anti-vent : le remplacer	
	Bois trop humide	Utiliser du bois bien séché.	

PROBLÈME	CAUSE	SOLUTION	INTERVENTION
La vitre se salit excessivement	Absence de tirage de la cheminée	Ouvrir les registres au maximum. (Si le problème persiste, contacter un fumiste spécialisé pour vérifier l'efficacité du conduit d'évacuation des fumées).	
	Bois trop humide	Utiliser du bois bien séché.	
	Combustion trop lente	Ouvrir les registres d'air de manière à augmenter le feu et la température des fumées sortantes	
	Combustion de mauvaise qualité	Utiliser le combustible décrit dans	
Surchauffe de la cuisinière	Trop de bois dans le foyer (plaque couleur rouge cerise ou four au-delà de 300 °C)	Fermer tous les registres et ouvrir la porte du four pour permettre un refroidissement plus rapide.	

## 12 INFORMATIONS POUR APPAREILS DE CHAUFFAGE LOCAUX À COMBUSTIBLE SOLIDE (EU) 2015/1185 - (EU) 2015/1186 (FICHE PRODUIT)

Fabricant	CADEL srl - Via Martiri delle Libertà 74 - 31025 Santa Lucia di Piave (TV) - Italy		
Marque: identification du modèle	CADEL: HUBLLOT 7 WOOD T1 FREEPOINT: FLOS 7 WOOD T1		
Description	Poêles à bois		
Fonction de chauffage indirect	Non		
Puissance thermique directe	7 kW		
Puissance thermique indirecte	-		
Norme de référence	EN 13240		
Organisme notifié	KIWA CERMET ITALIA S.P.A.(N.B.0476)		
Combustible de référence (un seul)	Bois comprimé ayant un taux d'humidité < 12 %	NON	
	Bûches de bois ayant un taux d'humidité ≤ 25 %	OUI	
	Autre biomasse ligneuse	NON	
$\eta_s$		74	%
EEL		110	-
Classe d'efficacité énergétique (échelle A++ à G)		A+	
Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique nominale	PM (al 13% O <sub>2</sub> )	30	mg/Nm <sup>3</sup>
	OGC (al 13% O <sub>2</sub> )	60	mg/Nm <sup>3</sup>
	CO (al 13% O <sub>2</sub> )	1250	mg/Nm <sup>3</sup>
	NO <sub>x</sub> (al 13% O <sub>2</sub> )	110	mg/Nm <sup>3</sup>
Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique minimale <i>Requis uniquement si le facteur de correction F(2) ou F(3) est appliqué</i>	PM (al 13% O <sub>2</sub> )	-	mg/Nm <sup>3</sup>
	OGC (al 13% O <sub>2</sub> )	-	mg/Nm <sup>3</sup>
	CO (al 13% O <sub>2</sub> )	-	mg/Nm <sup>3</sup>
	NO <sub>x</sub> (al 13% O <sub>2</sub> )	-	mg/Nm <sup>3</sup>
Puissance thermique	Puissance thermique nominale (P <sub>nom</sub> )	7	kW
	Puissance thermique minimale (indicative) (P <sub>min</sub> )	-	kW
Rendement utile (PCI brut)	Rendement utile à la puissance thermique nominale ( $\eta_{th,nom}$ )	84	%
	Rendement utile à la puissance thermique minimale (indicatif) ( $\eta_{th,min}$ )	-	%
Consommation d'électricité auxiliaire	À la puissance thermique nominale (e <sub>l,max</sub> )	-	kW
	À la puissance thermique minimale (e <sub>l,min</sub> )	-	kW
	En mode veille (e <sub>l,sb</sub> )	-	kW
Type de contrôle de la puissance thermique/de la température de la pièce (sélectionner un seul type)	Contrôle de la puissance thermique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	NON	
	Contrôle à deux ou plusieurs paliers manuels, pas de contrôle de la température de la pièce	NON	
	Contrôle de la température de la pièce avec thermostat mécanique	NON	
	Contrôle électronique de la température de la pièce	NON	
	Contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur journalier	NON	
	Contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur hebdomadaire	NON	
Autres options de contrôle (sélectionner une ou plusieurs options)	Contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de présence	NON	
	Contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de fenêtre ouverte	NON	
	Contrôle à distance	NON	
Puissance requise par la veilleuse permanente	Puissance requise par la veilleuse (le cas échéant) (P <sub>pilot</sub> )	N.D.	kW
<b>Respecter les précautions spécifiques à prendre pour l'installation, l'assemblage, l'utilisation et l'entretien indiquées dans la notice ainsi que les règles nationales et locales en vigueur.</b>			
Date d'émission: 08.05.2024	Legal Representative	 <b>CADEL</b> s.r.l. Via Foresto Sud, 7 - 31026 SANTA LUCIA DI PIAVE (TV) Tel. 0438 738869 - Fax 0438 73343 Partita IVA 03282130265 R.E.A. - TV 227665 - Reg. Soc. Trib. TV 185949	

# 13 INFORMATIONS POUR APPAREILS DE CHAUFFAGE LOCAUX À COMBUSTIBLE SOLIDE (EU) 2015/1185 - (EU) 2015/1186 (FICHE PRODUIT)

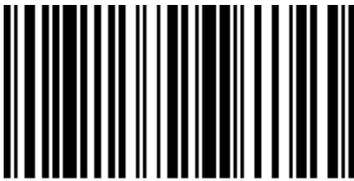
Fabricant	CADEL srl - Via Martiri delle Libertà 74 - 31025 Santa Lucia di Piave (TV) - Italy		
Marque: identification du modèle	CADEL: HUBLLOT 7 WOOD AIR T1 FREEPOINT: FLOS 7 WOOD AIR T1		
Description	Poêles à bois		
Fonction de chauffage indirect	Non		
Puissance thermique directe	7 kW		
Puissance thermique indirecte	-		
Norme de référence	EN 13240		
Organisme notifié	KIWA CERMET ITALIA S.P.A.(N.B.0476)		
Combustible de référence (un seul)	Bois comprimé ayant un taux d'humidité < 12 %	NON	
	Bûches de bois ayant un taux d'humidité ≤ 25 %	OUI	
	Autre biomasse ligneuse	NON	
η <sub>s</sub>		74	%
EEL		111	-
Classe d'efficacité énergétique (échelle A++ à G)		A+	
Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique nominale	PM (al 13% O <sub>2</sub> )	30	mg/Nm <sup>3</sup>
	OGC (al 13% O <sub>2</sub> )	60	mg/Nm <sup>3</sup>
	CO (al 13% O <sub>2</sub> )	1250	mg/Nm <sup>3</sup>
	NO <sub>x</sub> (al 13% O <sub>2</sub> )	110	mg/Nm <sup>3</sup>
Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique minimale <i>Requis uniquement si le facteur de correction F(2) ou F(3) est appliqué</i>	PM (al 13% O <sub>2</sub> )	-	mg/Nm <sup>3</sup>
	OGC (al 13% O <sub>2</sub> )	-	mg/Nm <sup>3</sup>
	CO (al 13% O <sub>2</sub> )	-	mg/Nm <sup>3</sup>
	NO <sub>x</sub> (al 13% O <sub>2</sub> )	-	mg/Nm <sup>3</sup>
Puissance thermique	Puissance thermique nominale (P <sub>nom</sub> )	7	kW
	Puissance thermique minimale (indicative) (P <sub>min</sub> )	-	kW
Rendement utile (PCI brut)	Rendement utile à la puissance thermique nominale (η <sub>th,nom</sub> )	84	%
	Rendement utile à la puissance thermique minimale (indicatif) (η <sub>th,min</sub> )	-	%
Consommation d'électricité auxiliaire	À la puissance thermique nominale (e <sub>l,max</sub> )	0,020	kW
	À la puissance thermique minimale (e <sub>l,min</sub> )	-	kW
	En mode veille (e <sub>l,sb</sub> )	-	kW
Type de contrôle de la puissance thermique/de la température de la pièce (sélectionner un seul type)	Contrôle de la puissance thermique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	NON	
	Contrôle à deux ou plusieurs paliers manuels, pas de contrôle de la température de la pièce	NON	
	Contrôle de la température de la pièce avec thermostat mécanique	NON	
	Contrôle électronique de la température de la pièce	NON	
	Contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur journalier	NON	
	Contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur hebdomadaire	NON	
Autres options de contrôle (sélectionner une ou plusieurs options)	Contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de présence	NON	
	Contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de fenêtre ouverte	NON	
	Contrôle à distance	NON	
Puissance requise par la veilleuse permanente	Puissance requise par la veilleuse (le cas échéant) (P <sub>pilot</sub> )	N.D.	kW
<b>Respecter les précautions spécifiques à prendre pour l'installation, l'assemblage, l'utilisation et l'entretien indiquées dans la notice ainsi que les règles nationales et locales en vigueur.</b>			
Date d'émission: 08.05.2024	Legal Representative	 <b>CADEL s.r.l.</b> Via Foresto Sud, 7 - 31026 SANTA LUCIA DI PIAVE (TV) Tel. 0438 738869 - Fax 0438 73343 Partita IVA 03282130265 R.E.A. - TV 227665 - Reg. Soc. Trib. TV 185949	

# 14 INFORMATIONS POUR APPAREILS DE CHAUFFAGE LOCAUX À COMBUSTIBLE SOLIDE (EU) 2015/1185 - (EU) 2015/1186 (FICHE PRODUIT)

Fabricant	CADEL srl - Via Martiri delle Libertà 74 - 31025 Santa Lucia di Piave (TV) - Italy		
Marque: identification du modèle	CADEL: HUBLLOT 8 WOOD T2 FREEPOINT: FLOS 8 WOOD T2		
Description	Poêles à bois		
Fonction de chauffage indirect	Non		
Puissance thermique directe	7,5 kW		
Puissance thermique indirecte	-		
Norme de référence	EN 13240		
Organisme notifié	KIWA CERMET ITALIA S.P.A.(N.B.0476)		
Combustible de référence (un seul)	Bois comprimé ayant un taux d'humidité < 12 %	NON	
	Bûches de bois ayant un taux d'humidité ≤ 25 %	OUI	
	Autre biomasse ligneuse	NON	
η <sub>s</sub>		75	%
EEL		110	-
Classe d'efficacité énergétique (échelle A++ à G)		A+	
Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique nominale	PM (al 13% O <sub>2</sub> )	15	mg/Nm <sup>3</sup>
	OGC (al 13% O <sub>2</sub> )	30	mg/Nm <sup>3</sup>
	CO (al 13% O <sub>2</sub> )	650	mg/Nm <sup>3</sup>
	NO <sub>x</sub> (al 13% O <sub>2</sub> )	98	mg/Nm <sup>3</sup>
Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique minimale <i>Requis uniquement si le facteur de correction F(2) ou F(3) est appliqué</i>	PM (al 13% O <sub>2</sub> )	-	mg/Nm <sup>3</sup>
	OGC (al 13% O <sub>2</sub> )	-	mg/Nm <sup>3</sup>
	CO (al 13% O <sub>2</sub> )	-	mg/Nm <sup>3</sup>
	NO <sub>x</sub> (al 13% O <sub>2</sub> )	-	mg/Nm <sup>3</sup>
Puissance thermique	Puissance thermique nominale (P <sub>nom</sub> )	7,5	kW
	Puissance thermique minimale (indicative) (P <sub>min</sub> )	-	kW
Rendement utile (PCI brut)	Rendement utile à la puissance thermique nominale (η <sub>th,nom</sub> )	85,1	%
	Rendement utile à la puissance thermique minimale (indicatif) (η <sub>th,min</sub> )	-	%
Consommation d'électricité auxiliaire	À la puissance thermique nominale (e <sub>l,max</sub> )	-	kW
	À la puissance thermique minimale (e <sub>l,min</sub> )	-	kW
	En mode veille (e <sub>l,sb</sub> )	-	kW
Type de contrôle de la puissance thermique/de la température de la pièce (sélectionner un seul type)	Contrôle de la puissance thermique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	NON	
	Contrôle à deux ou plusieurs paliers manuels, pas de contrôle de la température de la pièce	NON	
	Contrôle de la température de la pièce avec thermostat mécanique	NON	
	Contrôle électronique de la température de la pièce	NON	
	Contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur journalier	NON	
	Contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur hebdomadaire	NON	
Autres options de contrôle (sélectionner une ou plusieurs options)	Contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de présence	NON	
	Contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de fenêtre ouverte	NON	
	Contrôle à distance	NON	
Puissance requise par la veilleuse permanente	Puissance requise par la veilleuse (le cas échéant) (P <sub>pilot</sub> )	N.D.	kW
<b>Respecter les précautions spécifiques à prendre pour l'installation, l'assemblage, l'utilisation et l'entretien indiquées dans la notice ainsi que les règles nationales et locales en vigueur.</b>			
Date d'émission: 08.05.2024	Legal Representative	 <b>CADEL s.r.l.</b> Via Foresto Sud, 7 - 31026 SANTA LUCIA DI PIAVE (TV) Tel. 0438 738869 - Fax 0438 73343 Partita IVA 03282130265 R.E.A. - TV 227665 - Reg. Soc. Trib. TV 185949	

# 15 INFORMATIONS POUR APPAREILS DE CHAUFFAGE LOCAUX À COMBUSTIBLE SOLIDE (EU) 2015/1185 - (EU) 2015/1186 (FICHE PRODUIT)

Fabricant	CADEL srl - Via Martiri delle Libertà 74 - 31025 Santa Lucia di Piave (TV) - Italy		
Marque: identification du modèle	CADEL: HUBLLOT 8 WOOD AIR T2 FREEPOINT: FLOS 8 WOOD AIR T2		
Description	Poêles à bois		
Fonction de chauffage indirect	Non		
Puissance thermique directe	7,5 kW		
Puissance thermique indirecte	-		
Norme de référence	EN 13240		
Organisme notifié	KIWA CERMET ITALIA S.P.A.(N.B.0476)		
Combustible de référence (un seul)	Bois comprimé ayant un taux d'humidité < 12 %	NON	
	Bûches de bois ayant un taux d'humidité ≤ 25 %	OUI	
	Autre biomasse ligneuse	NON	
η <sub>s</sub>		75	%
EEL		111	-
Classe d'efficacité énergétique (échelle A++ à G)		A+	
Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique nominale	PM (al 13% O <sub>2</sub> )	15	mg/Nm <sup>3</sup>
	OGC (al 13% O <sub>2</sub> )	30	mg/Nm <sup>3</sup>
	CO (al 13% O <sub>2</sub> )	650	mg/Nm <sup>3</sup>
	NO <sub>x</sub> (al 13% O <sub>2</sub> )	98	mg/Nm <sup>3</sup>
Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique minimale <i>Requis uniquement si le facteur de correction F(2) ou F(3) est appliqué</i>	PM (al 13% O <sub>2</sub> )	-	mg/Nm <sup>3</sup>
	OGC (al 13% O <sub>2</sub> )	-	mg/Nm <sup>3</sup>
	CO (al 13% O <sub>2</sub> )	-	mg/Nm <sup>3</sup>
	NO <sub>x</sub> (al 13% O <sub>2</sub> )	-	mg/Nm <sup>3</sup>
Puissance thermique	Puissance thermique nominale (P <sub>nom</sub> )	7,5	kW
	Puissance thermique minimale (indicative) (P <sub>min</sub> )	-	kW
Rendement utile (PCI brut)	Rendement utile à la puissance thermique nominale (η <sub>th,nom</sub> )	85,1	%
	Rendement utile à la puissance thermique minimale (indicatif) (η <sub>th,min</sub> )	-	%
Consommation d'électricité auxiliaire	À la puissance thermique nominale (e <sub>l,max</sub> )	0,020	kW
	À la puissance thermique minimale (e <sub>l,min</sub> )	-	kW
	En mode veille (e <sub>l,sb</sub> )	-	kW
Type de contrôle de la puissance thermique/de la température de la pièce (sélectionner un seul type)	Contrôle de la puissance thermique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	NON	
	Contrôle à deux ou plusieurs paliers manuels, pas de contrôle de la température de la pièce	NON	
	Contrôle de la température de la pièce avec thermostat mécanique	NON	
	Contrôle électronique de la température de la pièce	NON	
	Contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur journalier	NON	
	Contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur hebdomadaire	NON	
Autres options de contrôle (sélectionner une ou plusieurs options)	Contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de présence	NON	
	Contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de fenêtre ouverte	NON	
	Contrôle à distance	NON	
Puissance requise par la veilleuse permanente	Puissance requise par la veilleuse (le cas échéant) (P <sub>pilot</sub> )	N.D.	kW
<b>Respecter les précautions spécifiques à prendre pour l'installation, l'assemblage, l'utilisation et l'entretien indiquées dans la notice ainsi que les règles nationales et locales en vigueur.</b>			
Date d'émission: 08.05.2024	Legal Representative	 <b>CADEL s.r.l.</b> Via Foresto Sud, 7 - 31026 SANTA LUCIA DI PIAVE (TV) Tel. 0438 738869 - Fax 0438 73343 Partita IVA 03282130265 R.E.A. - TV 227665 - Reg. Soc. Trib. TV 185949	



89024016A

Rev. 00 - 2025

**CADEL srl**  
**31025 S. Lucia di Piave - TV**  
**Via Martiri della Libertà, 74 - Italy**

**[www.cadelsrl.com](http://www.cadelsrl.com)**  
**[www.free-point.it](http://www.free-point.it)**